

## AUTORISATION PARENTALE - ASSOCIATIONS

### Accueil de loisirs périscolaire (soir & mercredi)

Monsieur et Madame .....,  
autorisons notre enfant (nom & prénom) .....,  
scolarisé en (classe et enseignant) .....,  
à quitter l'accueil de loisirs périscolaire (soir et/ou mercredi), pour se rendre à l'activité ou  
aux activités suivante(s) :

- Nom de l'association :  
.....

- Responsable du transfert sur le lieu d'activité :  
.....

- Jour et heure de départ :  
.....

- Nom de l'association :  
.....

- Responsable du transfert sur le lieu d'activité :  
.....

- Jour et heure de départ :  
.....

Par la présente autorisation, nous déclarons dégager de toute responsabilité l'équipe d'encadrement de l'accueil de loisirs, en cas d'incident de toute nature que ce soit à l'égard de mon enfant que nous **autorisons à quitter la structure**, accompagné du ou des responsable(s) désigné(s) ci-dessus, pour se rendre sur son lieu d'activité.

*A noter* : à l'issue de son activité, le retour de votre enfant au sein de la structure d'accueil est possible **uniquement le mercredi**. Cependant, le transfert des enfants sera **assuré par les encadrants des associations** désignés ci-dessus et ne pourra en aucun cas être effectué par l'équipe d'animation municipale.

A Sandillon, le .....

*Signatures du/des responsables légaux*

## AUTORISATION PARENTALE - ASSOCIATIONS

### Accueil périscolaire du soir

Monsieur et Madame .....,  
autorisons notre enfant (nom & prénom) .....,  
scolarisé en (classe et enseignant) .....

à quitter l'accueil de loisirs le soir pour se rendre à son activité extra-scolaire :

- **Nom de l'association :**

.....

- **Responsable du transfert sur le lieu d'activité :**

.....

- **Jours et heures de départ :**

.....

- **Nom de l'association :**

.....

- **Responsable du transfert sur le lieu d'activité :**

.....

- **Jours et heures de départ :**

.....

Par la présente autorisation, nous déchargeons l'équipe d'encadrement de l'accueil de loisirs de toutes responsabilités, à la suite du départ de notre enfant sur son lieu d'activité.

**Nous nous engageons à vous signaler tout changement dans la procédure de transfert.**

**A noter :** tout départ de l'accueil de loisirs est ferme et définitif sur le **temps périscolaire du soir**. Aucun retour de votre enfant au sein de la structure d'accueil ne sera possible à l'issue de ses activités associatives.

A Sandillon, le .....

*Signatures du/des responsables légaux*